

10 INT - 339

INTERPELLATION



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 2 FEV. 2010

Scanné le 3 FEV. 2010

Les pare-neiges de l'Etat de Vaud restent aux dépôts

Depuis quelques années, notre canton fait des économies en matière de service hivernal, le manque de sel à disposition y contribue largement. Les régions de plaine de notre canton situées entre 650 mètres et 850 mètres d'altitude en font souvent les frais.

Certaines routes principales du Nord Vaudois et du Jorat sont fréquemment le théâtre d'accidents ou de fermetures dus à l'accumulation de neige (congères) en raison d'absence de pares-neige sur des tronçons bien précis connus des services concernés. Exemple : Rte Yverdon - Moudon précisément le secteur Donneloye Thierrens.

Je me permets de poser les questions suivantes :

1. Avons-nous vraiment réalisé des économies, alors que matériel et personnel sont à disposition ?
2. L'Etat de Vaud a-t-il déjà employé des chômeurs pour soutenir les cantonniers à l'exécution de cette tâche ?
3. Quels sont les coûts engendrés lors de déblaiements urgents effectués sur ces routes qui sont parfois fermées ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il voudra bien apporter à cette interpellation.

Rovray, le 2 février 2010

José Durussel  
Député

*Ne souhaite pas développer.*